



# Entre Marche et Berry, une émeute au temps de la gabelle

**Jeanine Berducat**

*Sous l'ancien régime le sud du Berry, à la frontière entre pays de grande gabelle et provinces rédimées était le théâtre de combats et d'altercations entre gabelous et faux sauniers.*

*La gabelle, l'impôt sur le sel était une taxe très impopulaire. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, elle fut ainsi à l'origine d'une émeute sanglante, aux confins de la Marche et du Berry.*

Replaçons nous dans le contexte de nos campagnes berrichonnes en cette fin de XVII<sup>ème</sup> siècle. Les petits paysans, écrasés d'impôts du clergé, du seigneur ou du roi vivent dans une profonde misère et subissent des famines à répétition. La gabelle, la redevance sur le sel est considérée comme la taxe le plus injuste. Elle oblige alors chaque individu à acheter 3,5 kilos de sel par personne et par an à un prix exorbitant (60 livres le minot de 50 kilos), exclusivement dans les greniers officiels, placés sous haute surveillance. Seuls, les indigents sont exemptés de cet impôt. Mais des privilèges de "francs salés" épargnent généralement les nobles, le clergé et les receveurs des impôts

Tout à côté, les provinces de haute Marche et du Poitou sont des zones rédimées et non soumises à cet impôt, en compensation de sommes considérables versées pour la libération du roi Jean II, prisonnier des Anglais. La

vente du sel s'y fait librement chez des regrattiers (des marchands) à un prix six à sept fois moins important qu'en Berry (neuf livres le minot).

La tentation est donc forte pour les "frontaliers" d'aller s'approvisionner en Marche et de se lancer dans un commerce lucratif. Cette contrebande prend alors de l'ampleur à tel point que le roi a mis en place des brigades de gabelous chargées de poursuivre les faux-sauniers qu'ils opèrent en "porte-à-col" solitaires ou en bandes organisées.

## Au gré des rumeurs

En 1661, l'arrivée au pouvoir de Louis XIV est marquée par une remise en ordre du royaume et une réforme de la fiscalité orchestrée par Colbert. Pour limiter la contrebande du sel, on crée une zone de cinq lieues, située de part et d'autre de la limite entre provinces rédimées et pays de grande Gabelle, où l'on multiplie les postes de contrôle et où l'on supprime la liberté de commerce du sel. Il y est vendu sans taxe mais en quantité limitée (un minot pour sept personnes pour six mois).

L'annonce de ces nouvelles dispositions est très mal perçue des habitants. Les rumeurs gonflent : le roi s'apprête à imposer la gabelle au pays marchois. Certaines paroisses refusent de se plier au nouveau règlement. Lourdoueix Saint Pierre et Saint Plantaire tentent de se déclarer en dehors de cette zone. Glénic et Jouillat refusent tout poste de contrôle.

Elles y sont pourtant soumises à la grande fureur des habitants. Pour couper court aux réclamations, un arpentage est mis en place en 1667. Un poste de contrôle est installé à Fresselines, Glénic et à la Celle Dunoise malgré l'opposition des habitants. Le choix de ces emplacements est judicieux, à proximité des ponts sur la Grande Creuse, lieux de passage pour se rendre en Berry.

La vente du sel réglementée commence donc à Fresselines et à la Celle Dunoise à jours fixes, le grenier étant fermé et surveillé le reste du temps. De plus, les gabelous montent la garde sur les ponts et ont droit de fouille sur tous les passagers.

En décembre 1667, tout est prêt, à Fresselines. La vente du sel est assurée par un marchand du bourg et contrôlée par deux commis à la gabelle. Jean Ridet et Barthélémy Meusnier. Cinq hommes composent la brigade.

Ces dispositions ont tôt fait de chauffer l'esprit des paysans du voisinage, tandis que persiste la rumeur de l'installation de la Gabelle en Marche. Les faux sauniers eux-mêmes alimentent ces bruits pour monter la population contre les gabelous et retrouver de meilleures conditions de contrebande.

## L'heure de la révolte

Le dimanche 25 décembre 1667, à la sortie de toutes les églises de la contrée, la consigne est donnée de se retrouver le surlendemain au bourg de Lourdoueix Saint Michel.

Le 27 décembre, une foule de 7 à 8000 personnes (selon le subdélégué de l'intendant), issues d'une vingtaine de paroisses des alentours se retrouve devant l'église de Lourdoueix Saint Michel. François Grelet de Chéniers, sergent royal, homme instruit et jouissant d'un certain prestige, prend la parole et propose de chasser les commis de la gabelle par la force. La foule se disperse et le bruit court que "coquins et voleurs" seraient punis le lendemain. Ce bruit vient aux oreilles des gabelous de Fresselines qui ne le prennent pas au sérieux.

### Des bandes organisées

*En Berry, plusieurs bandes de faux sauniers sévissaient. Très organisés, ils se déplaçaient à cheval, étaient armés et se répartissaient les tâches : espions, éclaireurs, ravitailleurs.*

*La bande de Vijon dirigée par Manivol comptait 13 membres. Il existait deux bandes à Eguzon, l'une de 27 membres dirigée par Michel Pilon de Crozant, l'autre de 99 membres, dirigée par Barre et Bain. La bande de Thenay était dirigée par Denis Lallier qui possédait une métairie à la Pérouille. La bande de Bonnichon à Migné comptait 13 membres, tous Brennous. Enfin, c'est un jeune noble d'Argenton, âgé de 21 ans, Louis de Valanciennes qui dirigeait la bande à Joyeuse. Très audacieux il était à la tête de 61 faux sauniers. Il fut emprisonné au château de Loches.*

### Gabelle et faux sauniers

*La gabelle assurait dix pour cent des recettes fiscales de l'ancien registre. Les paroisses de Chantôme, Eguzon, Saint-Plantaire, Cuzion. Lourdoueix-Saint-Michel, Saint-Benoit-du-Sault, Belâbre, Concremiers, Mérigny, Parnac étaient en zones rédimées, rattachées à la Marche ou au Poitou.*

*D'autres paroisses obtinrent d'être rédimées comme Le Blanc, Pouligny-St-Pierre, Ruffec, Rosnay, Lingé, Migné, Douadic qui se prétendaient poitevines, et Monchevrier, Aigurande et une partie d'Orsennes se déclarant marchois.*

*En 1664 la brigade d'Aigurande comptait sept hommes, celle d'Orsennes six, tout comme celle de Cuzion.*

*Les contrebandiers achetaient le sel vers Saint Vaury, La Souterraine et allaient le revendre en Champagne berrichonne ou dans la région de Bourges. Ils avaient souvent la complicité de meuniers pour passer la Creuse. Lorsqu'ils étaient pris, les faux sauniers étaient fouettés et devaient payer une amende. En cas de récidive, ils étaient condamnés aux galères.*

Mais le 28 décembre, les hommes (artisans, paysans, maçons, migrants) se retrouvent 7 à 800 à Chéniers, armés de bâtons, de faux et même de quelques armes à feu. À peine regroupés, les révoltés s'attaquent au capitaine de la brigade de la Celle Dunoise, Charles Clinsant qui arrive à Chéniers à cheval. Il est jeté à terre et roué de coups. Puis, la troupe se dirige vers Fresselines, sous les ordres du meunier de Chéniers, Jean Augros et du maçon Antoine Auvesty. Ils surprennent les gabelous au pont de Fresselines, les malmènent et les jettent dans la Creuse. Puis la troupe se rend au poste de contrôle, où les commis se sont barricadés. La porte est défoncée et la foule excitée s'empare des contrôleurs. Jean Ridet,

le plus détesté, est mis à mort et son corps est mutilé. On lui remplit le ventre de sel et on le promène triomphalement dans le bourg. Le grenier à sel est incendié après avoir "jeté au vent" tout le sel.

Au soir, l'émeute s'essouffle, mais rendez-vous est pris le lendemain à Chéniers. Cependant, le directeur général des gabelles en Berry et les autorités de Guéret ont été prévenus par des messagers.

Le jeudi 29 décembre, les émeutiers se réunissent à nouveau à Chéniers pour établir des barricades, s'attendant à une répression. Le pont est gardé et on passe chez les habitants demander de l'argent pour acheter poudre et armes.

## Une répression terrible

Le directeur général de la gabelle a alerté M. de Colbert et réquisitionné toutes les brigades du Berry et de la Marche qui doivent rejoindre Aigurande. Cette véritable armée marche sur Chéniers et ne peine pas à y entrer, faisant plus de 80 prisonniers. Les autres insurgés s'enfuient dans la campagne, recherchés les jours suivants par des patrouilles. Habités aux routes de maçons, beaucoup ont pris le chemin de l'exil.

Le vice sénéchal de la Marche arrive à Fresselines le 30 décembre pour entendre les témoins. 97 émeutiers sont emprisonnés à la Châtre. François Grelet n'avait pas été arrêté et était activement recherché.

Le procès débute le 4 mars 1668. Sur 205 accusés, 106 non retrouvés sont jugés par contumace. On est impitoyable pour "les meneurs" : 34 peines de mort sont prononcées dont 30 par contumace. Jean Augros le meunier et Antoine Auvesty, les meneurs de Chéniers ont dû demander pardon à Dieu, pieds nus, en chemise devant l'église d'Aigurande avant d'être rompus vifs sur la place publique, puis mis sur une roue et exposés à la vue. Six autres hommes, en fuite, sont condamnés à la roue. Faute d'avoir retrouvé François Grelet, les juges ordonnent que sa maison soit démolie.

Vingt-six autres accusés sont pendus et étranglés, sur la place d'Aigurande, mais seuls deux d'entre eux furent arrêtés et subirent ce mauvais sort.

Les autres sont condamnés à des peines de galères, de bannissements, certains sont battus de verges et marqués au fer chaud. Les biens des condamnés à mort et aux galères à perpétuité sont confisqués pour dédommager les victimes. Parmi les fuyards on retrouva trois condamnés à mort par contumace qui furent suppliciés à Fresselines et pendus à l'orme de la place.

Cette émeute renforça l'attention du pouvoir qui redoubla de vigilance et multiplia les contrôles. Les faux sauniers solitaires abandonnèrent momentanément leur activité, mais les bandes organisées furent plus actives et d'autant plus redoutées des gabelous.

## Sources

Jacques Métrich. *L'émeute de Chéniers, un exemple de résistance à la fiscalité au XVIIe siècle* (mémoire de la Société des Sciences Naturelles de la Creuse, 1965)

J P Surrault. *Gabelle, gabelous et faux.sauniers en Bas Berry*. Académie du Centre - 1987.

Bernard Briais, *Contrebande du sel. La vie des faux sauniers au temps de la gabelle*, édition Floréal-Aubie.

## La Bouinotte, le magazine du Berry

1 rue de Provence

36000 CHATEAUROUX

Tél 02.54.60.0806 Fax 02.54.07.3582

[La-bouinotte@wanadoo.fr](mailto:La-bouinotte@wanadoo.fr)

## L'auteur :

Née en 1952 à Lourdoueix Saint Michel, Jeanine BERDUCAT, institutrice, reste profondément enracinée dans sa campagne natale. Elle en retrace les traditions, la vie d'autrefois, les travaux des champs dans des articles qu'elle publie régulièrement dans la revue **La Bouinotte**, et aussi dans de nombreux récits et romans.

La série "*Les Authentiques*" propose quatre récits : "**Léonie, femme de la terre**", "**François le maçon**", "**Octave le déraciné**" et "**Martin le maître d'école**".

Citons encore "**Les coureux de la pleine lune**" (roman) et "**Le pré des églantines**".

*Vous pouvez contacter Jeanine BERDUCAT par l'intermédiaire de "La Bouinotte" (cf ci-dessous).*